

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 122-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.615

Déposée le: 03.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Häslér (Burglauenen, Les Verts) (porte-parole)
Fischer (Meiringen, UDC)
Flück (Brienz, PLR)
Cosignataires: 26

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1416/2014 du 26 novembre 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Avenir du Musée de Ballenberg

C'est une balade à travers les siècles que nous propose le Musée de l'habitat rural de Ballenberg : plus de 100 maisons originales, vieilles de plusieurs centaines d'années, représentatives des différentes régions du pays, 250 animaux de ferme de races locales, des jardins et des champs entretenus comme autrefois, des démonstrations d'artisanat traditionnel et de nombreuses manifestations thématiques.

C'est cette diversité qui fait l'intérêt du musée, mais cette diversité représente aussi un défi de taille. Car la culture rurale doit elle aussi vivre avec son temps, exploiter les nouveaux moyens de communication et se présenter sous un jour moderne. C'est une tâche ambitieuse qui exige de l'argent. Car il en faut pour entretenir et préserver la centaine de maisons historiques d'une grande valeur culturelle. L'entretien, en particulier, pose des problèmes au musée qui n'est pas en mesure de constituer des provisions pour les travaux qui seront nécessaires.

Le musée a par ailleurs la mission, unique en son genre, de faire connaître la culture rurale, de préserver sa collection et de faire revivre les traditions. Il représente également un acteur économique important pour la région et le canton du fait de l'offre touristique et culturelle qu'il propose.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif pense-t-il comme moi que le musée accomplit une mission importante pour la région et le canton (offre culturelle et touristique, gardien des traditions, conservation de la collection) et qu'il a de ce fait une grande valeur ?
2. Une motion intitulée « Augmenter l'aide financière en faveur du Musée de l'habitat rural Ballenberg dans le message culture 2016-2019 » est en suspens au Conseil des Etats. Le Conseil-exécutif voit-il un moyen de négocier avec la Confédération pour redéfinir le soutien financier du musée (subventions d'exploitation et subventions d'investissement pour l'entretien des bâtiments) ?
3. Quelles possibilités aurait le canton de Berne de préserver cette collection unique en son genre (entretien des bâtiments) et d'assurer un meilleur soutien au musée ?

Réponse du Conseil-exécutif

Les auteurs de l'interpellation demandent au Conseil-exécutif de s'exprimer sur la valeur qu'il attribue au Musée de l'habitat rural Ballenberg (musée Ballenberg), sur la motion déposée au niveau fédéral et sur les mesures qu'il entend prendre pour conserver la collection et assurer un meilleur soutien au musée.

Question 1

Le musée Ballenberg dans l'Oberland bernois est un des musées les plus connus de Suisse. Il abrite sur 660 000 m² plus de cent bâtiments originaux provenant de toutes les régions de Suisse et a pour mission de collectionner, de sauvegarder, d'étudier, de mettre en valeur et de faire découvrir le patrimoine culturel et les traditions rurales suisses. Selon les informations dont nous disposons (avant le subventionnement du musée par la Confédération et en ne tenant probablement pas suffisamment compte des dépenses liées à l'entretien des bâtiments), le financement de ces tâches est assuré à 90 pour cent par des fonds propres.

Pour la période de 2012 à 2015, les subventions d'exploitation du canton de Berne s'élèvent à 625 000 francs par an. En 2012 et 2013, le canton a également financé divers objets en prélevant 92 860 francs sur la part du Fonds de loterie affectée aux monuments historiques. Le musée s'est par ailleurs vu attribuer pour la première fois une subvention d'exploitation de la Confédération pour les années 2014 et 2015. Chaque année, il accueille près de 250 000 visiteurs. Le Conseil-exécutif partage entièrement l'avis des auteurs de l'interpellation. Le musée Ballenberg joue un rôle de tout premier plan pour la région et pour le canton de Berne. En sa qualité, d'une part, de musée historique remplissant une mission de collecte, d'étude et de médiation et, d'autre part, d'établissement constituant un atout touristique et économique de taille, il a une grande valeur non seulement à l'échelle régionale et cantonale, mais aussi à l'échelle nationale. Son encouragement par le canton est donc régi par la loi. Le Conseil-exécutif a ainsi placé le musée Ballenberg au rang d'« institution culturelle d'importance au moins nationale dotée d'une offre unique en Suisse » (art. 17 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles [LEAC ; RSB 423.11] et art. 3 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles [OEAC ; RSB 423.411.1]).

Question 2

La motion déposée par le conseiller aux Etats Werner Luginbühl afin d'augmenter l'aide financière en faveur du musée Ballenberg dans le message culture 2016 – 2019 a été adoptée par le Conseil des Etats le 13 juin 2014. Suite à la décision préalable de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC), elle a toutefois été rejetée sans discussion par le Conseil national le 10 septembre 2014. La question d'une augmentation de l'aide fédérale au musée devrait toutefois être remise à l'ordre du jour des débats parlementaires à l'occasion du traitement du message culture 2016 – 2019 de la Confédération l'année prochaine.

Dans sa prise de position sur le message culture adressée au Conseil fédéral, le Conseil-exécutif a souhaité que la Confédération augmente sa participation aux charges d'exploitation et participe au financement des frais d'investissement du musée afin que la collection de celui-ci, unique en son genre, puisse être conservée et transmise aux générations futures. Dans sa réponse, il a insisté sur le fait qu'un plus grand soutien de la Confédération en faveur du musée ne devait pas se faire au détriment d'autres musées ou de collections de tiers.

Question 3

Entretemps, le musée Ballenberg a relativisé l'ampleur de ses besoins financiers. Le financement des besoins annoncés au printemps 2014 pour les années 2014 à 2023 (quelque 90 mio de francs) peut être réparti sur une durée plus longue que prévu, ce qui a surtout des répercussions sur l'aide financière publique. La Direction de l'instruction publique a donc demandé au président du musée de lui soumettre un nouveau projet de stratégie financière. Ce n'est en effet qu'en possession des chiffres consolidés que le canton pourra envisager de prendre des mesures concrètes. La Direction de l'instruction publique a par ailleurs proposé de participer, à titre consultatif, au remaniement des structures et de l'organisation du musée.

Le Conseil-exécutif est prêt, dès que la situation relative aux structures, aux finances et au personnel du musée aura été réglée, à intervenir auprès des cantons dont la culture rurale du bâti est représentée au musée Ballenberg afin d'obtenir une base de financement plus large. Il y a lieu notamment de couvrir les dépenses d'entretien des bâtiments. Les autorités fédérales et cantonales doivent se donner pour objectif de garantir le financement durable des activités d'entretien, de collecte, de médiation et d'exploitation du musée Ballenberg. Pour y parvenir, elles doivent définir la frontière entre, d'une part, ce qui relève de la nécessité et, d'autre part, ce qui relève de la contingence.

Au Grand Conseil